

Synthèse des affaires soumises à délibération du  
Conseil Municipal en application de l'article L. 2121 - 12  
du code général des collectivités territoriales

**Séance du Jeudi 8 avril 2021**

Relevé des délibérations

\*\*\*\*\*

---

**Question n° 1**

**Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 février 2021**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 18 février 2021.

---

**Question n° 2**

**Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code  
Général des Collectivités Territoriales**

**Le Conseil Municipal prend acte de la communication des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

---

**Question n° 3**

**Concession de Service Public pour la gestion du cinéma Le Moderne : Avenant n°3**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- approuve l'avenant n° 3 au contrat de concession de service public pour la gestion du cinéma Le Moderne conclu avec la société CINEODE, afin d'annuler la redevance d'occupation du premier semestre 2021 due par le concessionnaire (2 700 € HT hors révision) ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tous les actes s'y rapportant.

---

**Question n° 4**

**Concession de Service Public pour la gestion du camping municipal de la Roche –  
Délibération de lancement de procédure**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- approuve le principe de confier la gestion du camping municipal dans le cadre d'une concession de service public, conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au lancement de la procédure de concession de service public et à signer tous les actes s'y rapportant.

## Question n° 5

### **Concession de Service Public pour la gestion des marchés, foires et fêtes foraines – Délibération de lancement de procédure**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- approuve le principe de confier la gestion des foires et marchés de Saint-Amand-Montrond dans le cadre d'une concession de service public, conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2022 ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au lancement de la procédure de concession de service public et à signer tous les actes s'y rapportant.

---

## Question n° 6

### **Acquisition d'une parcelle : Avenue de la République**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide d'acquérir la parcelle cadastrée BB 149 d'une superficie de 1 701 m<sup>2</sup>, située Avenue de la République, à l'euro symbolique ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents à intervenir.

---

## Question n° 7

### **Cession de l'ancienne école de La Chaume : 30 Avenue Jean Jaurès**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide de céder la parcelle cadastrée BO 179, d'une superficie de 1 658 m<sup>2</sup>, située 30 Avenue Jean Jaurès, à la Communauté de communes Cœur de France, au prix de 226 000 € ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents à intervenir.

---

## Question n° 8

### **Cession de parcelles : Avenue des Carmes**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide de céder les parcelles cadastrées BI 106, BI 155, BI 157, BI 159, BI 168, BI 178 et BI 182, pour une superficie totale de 10 282 m<sup>2</sup>, sises Avenue des Carmes, dans la Zone d'Aménagement Concertée des Carmes, au prix de 2 € le m<sup>2</sup>, soit pour un montant de 20 564 € ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte en la forme administrative et les documents s'y rapportant.

---

## Question n° 9

### **Convention de partenariat entre la Ville et la société LIDL**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour »*

*2 « contre » (Jennifer TIXIER, Dominique LARDUINAT)*

- valide la convention ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

## Question n° 10

### Attribution d'aides à la rénovation des toitures, façades, volets et portes cochères

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- approuve le document relatif à l'aide à la rénovation des toitures, façades, volets et portes cochères ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

---

## Question n° 11

### Mise en place de fonds de concours : Travaux de réfection de voiries entre l'écluse du Breuil et le pont de fer

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- accepte la procédure de fonds de concours pour l'opération citée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à alimenter le fonds de concours à hauteur de 50% des montants définitifs hors taxes restant à la charge de Cœur de France, déduction faite des subventions obtenues, et à signer tous les documents se rapportant à cette procédure.

---

## Rapport n° 12

### Convention d'adhésion Petites villes de demain

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- valide la Convention d'adhésion Petites villes de demain ;
- autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

---

## Rapport n° 13

### Avis sur le projet de modernisation des sorties existantes sur l'autoroute A71 et d'éventuelles créations d'échangeurs

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- approuve la mise en œuvre rapide de la sécurisation et de l'amélioration de l'échangeur Bourges Sud ;
- approuve la poursuite impérieuse des études en vue de la création d'un nouvel échangeur Bourges Nord à partir des solutions préconisées par l'étude de faisabilité et présentant le plus grand potentiel en terme d'aménagement du territoire ;
- désapprouve la réalisation par le concessionnaire AP2R d'une étude d'opportunité et de faisabilité portant sur la création d'une sortie de l'autoroute A71, à mi-chemin entre les communes de Bourges et Saint-Amand-Montrond, à hauteur de la commune de Levet.

**Rapport n° 14**  
**Règlement intérieur du Salon des Carmes**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour »*

*2 « abstention » (Jennifer TIXIER, Dominique LARDUINAT)*

- approuve le règlement intérieur fixant le cadre de l'événement et les modalités d'accueil des artistes pour l'édition 2021 du Salon des Carmes ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

---

**Rapport n° 15**  
**Charte d'utilisation des ressources informatiques, des services internet et de télécommunication**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- approuve la charte d'utilisation des ressources informatique, des services internet et de télécommunication ;
- autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

---

**Rapport n° 16**  
**Délégations données par le Conseil Municipal au Maire**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- approuve l'ajout du point cité ci-dessus, sur les délégations données à Monsieur le Maire.

---

**Rapport n° 17**  
**Délibération rectificative concernant la mise à disposition d'un personnel auprès du CCAS de la Ville de Saint-Amand-Montrond**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- accepte de rectifier l'erreur matérielle, sur la délibération n° 27 du 18 février 2021, en portant le nombre d'heures de mise à disposition de l'agent à 17h30.

---

**Rapport n° 18**  
**Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) et désignation d'un délégué**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- à inscrire les crédits nécessaires au budget afin d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;
- à désigner Madame Isabelle CHAPUT en qualité de déléguée élue devant représenter la Collectivité auprès du Comité National d'Action Sociale ;
- à désigner un agent délégué parmi les membres du personnel devant représenter la Collectivité auprès du Comité National d'Action Sociale ;

- à désigner un correspondant parmi les personnels municipaux devant être un relais de proximité entre le Comité National d'Action Sociale et les bénéficiaires ;
  - à signer la convention d'adhésion ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- 

### **Rapport n° 19**

#### **Prise en charge du Certificat d'Études Musicales d'élèves de l'École Municipale de Musique**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- à valider la prise en charge des frais d'inscription au Certificat d'Etudes Musicales des élèves répondant aux critères de candidature et formés par l'équipe pédagogique de l'Ecole Municipale de Musique ;
  - à inscrire les crédits nécessaires au budget.
- 

### **Rapport n° 20**

#### **Convention de mise à disposition du complexe Jean de Conti et versement d'une subvention annuelle entre la Ville et l'Association Tennis Club Saint-Amandois : Avenant n°1**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour »*

*2 « contre » (Jennifer TIXIER, Dominique LARDUINAT)*

- valide l'avenant à la convention ;
  - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- 

### **Rapport n° 21**

#### **Convention de mise à disposition de la base nautique**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- valide la convention ;
  - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- 

### **Rapport n° 22**

#### **Convention de partenariat et de mise à disposition de salles à titre gracieux avec l'Association Berry Gospel**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- valide la convention ;
  - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.
-

## **Rapport n° 23**

### **Convention de partenariat et de versement d'une subvention avec l'Association l'Union Musicale**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- valide la convention ;
  - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- 

## **Rapport n° 24**

### **Convention de partenariat et de versement d'une subvention avec l'Association Sam City**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- valide la convention ;
  - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- 

## **Rapport n° 25**

### **Convention partenariat et de versement d'une subvention entre la Ville et l'Association Berry FM**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- valide la convention ;
  - autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- 

## **Rapport n° 26**

### **Subventions supérieures à 23 000 € versées aux associations**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide d'attribuer les subventions proposées ;
  - décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
  - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à établir et signer les conventions fixant les conditions d'attribution de ces subventions et tous les documents s'y rapportant.
- 

## **Rapport n° 27**

### **Tarifs municipaux 2021 – ajouts et modifications**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide de réviser les tarifs en cours qui seront applicables à compter de l'exécution de la délibération.
-

**Rapport n° 28**  
**Suppression de l'AMAJE (Allocation Municipale d'Accueil du Jeune Enfant)**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide d'abroger l'Allocation Municipale d'Accueil du Jeune Enfant (AMAJE).

---

**Rapport n° 29**  
**Garantie d'emprunt : réhabilitation de 20 logements Résidence parc du Vernet**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- se prononce sur cette demande de garantie sollicitée.

---

**Rapport n° 30**  
**Élection du Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2020 du budget principal de la Ville et des budgets annexes Camping et Cinéma**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide d'élire Monsieur Francis Blondieau comme président de la séance de vote des comptes administratifs.

---

**Rapport n° 31**  
**Comptes administratifs 2020 : budget principal Ville et budgets annexes Camping et Cinéma**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;*

- approuve l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise et vote les comptes administratifs 2020 du budget principal Ville et des budgets annexes Camping et Cinéma.

---

**Rapport n° 32**  
**Comptes de gestion 2020 : budget principal Ville et budgets annexes Camping et Cinéma**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- approuve les comptes de gestion 2020.

---

**Rapport n° 33**  
**Actualisation des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) – budget 2021**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide d'actualiser les Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) comme proposé dans le document annexé ;
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal de la Ville ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

**Rapport n° 34**  
**Constitution de provisions pour risques et charges 2021**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- valide la constitution des provisions comme présentées ci-dessus ;
- décide d'inscrire les crédits correspondants à l'article 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement » sur le budget principal de la Ville ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

---

**Rapport n° 35**

**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 : budget principal Ville**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide d'affecter les résultats comme proposés ci-dessus et selon le calcul joint.

---

**Rapport n° 36**

**Vote des taux de fiscalité locale**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour »*

*2 « abstention » (Jennifer TIXIER, Dominique LARDUINAT)*

- décide de maintenir les taux d'imposition des taxes locales et de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour l'année 2021 :
  - Taxe sur le Foncier Bâti : 48,10 % ;
  - Taxe sur le Foncier non Bâti : 59,20 % ;
  - Cotisation Foncière des Entreprises : 25,44 %.

---

**Rapport n° 37**

**Budgets primitifs 2021 : budget principal Ville et budgets annexes Camping et Cinéma**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour »*

*2 « abstention » (Jennifer TIXIER, Dominique LARDUINAT)*

- décide d'adopter le budget primitif 2021 du budget principal Ville et des budgets annexes Camping et Cinéma.

---

**Rapport n° 38**

**Convention de participation financière du SDE : opérations d'enfouissement des réseaux électriques**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- valide la convention de participation financière du SDE pour les opérations d'enfouissement des réseaux électriques ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.



\*\*\*\*\*

*Infos et débats*

\*\*\*\*\*

---

**Question n° 1**

**Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 février 2021**

/

---

**Question n° 2**

**Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que le véhicule a été déclaré, suite à une expertise, économiquement irréparable et qu'il est acheté par un agent municipal pour un montant de 200 €. En ce qui concerne le store banne, inutilisé, il est vendu à un agent municipal pour un montant de 50 €.

---

**Question n° 3**

**Concession de Service Public pour la gestion du cinéma Le Moderne : Avenant n°3**

/

---

**Question n° 4**

**Concession de Service Public pour la gestion du camping municipal de la Roche – Délibération de lancement de procédure**

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que le contrat actuel a été prolongé pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2021, du fait de la crise sanitaire. Il convient désormais de délibérer pour relancer la procédure de concession.

---

**Question n° 5**

**Concession de Service Public pour la gestion des marchés, foires et fêtes foraines – Délibération de lancement de procédure**

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que le contrat actuel a été prolongé pour une année, arrivant à échéance le 31 décembre 2021, du fait de la crise sanitaire. Le nouveau contrat débutera au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 5 ans.

Jennifer TIXIER demande si nous savons déjà qui sera désigné pour la gestion à venir.

Emmanuel RIOTTE, Maire, indique que non, puisqu'il s'agit aujourd'hui d'une délibération de lancement de procédure.

Jennifer TIXIER souhaite exprimer son sentiment sur les Foires d'Orval et sur leur côté ancestral. Elle pense qu'il pourrait être intéressant pour la Ville de remettre un côté plus traditionnel dans ces foires avec des produits artisanaux et locaux. Elle trouve qu'il est dommage qu'il y ait beaucoup de camelote et considère qu'il y aurait la possibilité d'utiliser cet événement pour en faire quelque chose de plus intéressant pour la Ville et qui reflète mieux ce qu'il se passe sur le territoire.

Francis BLONDIEAU informe que l'équipe est dans la même réflexion, le concept ayant besoin d'être renouvelé.

## Question n° 6

### Acquisition d'une parcelle : Avenue de la République

Emmanuel RIOTTE, Maire, indique que le terrain, non cadastré, est situé le long de la rue du Fer à Cheval, derrière le Centre Technique Municipal, rue Sarrault. Il précise que le terrain est pentu, non exploitable et non constructible. Ce terrain sera enfin entretenu.

---

## Question n° 7

### Cession de l'ancienne école de La Chaume : 30 Avenue Jean Jaurès

Emmanuel RIOTTE, Maire, rappelle que le Conseil Municipal avait voté pour la désaffectation du site. Il indique que le prix de vente de 226 000 € correspond à la VNC (Valeur Nette Comptable) et que la Communauté de communes pourra récupérer le FCTVA sur les travaux d'environ 1 000 000 €, montant qui compensera l'achat de ce bien. Il considère que c'est une affaire très intéressante pour la CDC mais aussi très intéressante pour la commune qui va accueillir la future Maison de Santé.

Jennifer TIXIER pointe la vente à un prix inférieur à l'estimation des Domaines. Elle prend en compte les explications mais n'oublie pas que la Ville est très clairement endettée et qu'il n'est pas possible de se permettre de faire des cadeaux (la Communauté de communes Cœur de France ayant d'ailleurs, à son avis plus d'argent que la Ville), d'autant que l'on a récupéré le Couvent des Capucins sur lequel il conviendra d'investir.

Emmanuel RIOTTE, Maire, rappelle le bilan financier de la Communauté de communes avec une capacité d'autofinancement négative à 350 000 €. Il précise donc que l'on peut se permettre de faire un cadeau à la Communauté de communes pour la Maison de Santé.

---

## Question n° 8

### Cession de parcelles : Avenue des Carmes

/

---

## Question n° 9

### Convention de partenariat entre la Ville et la société LIDL

Emmanuel RIOTTE, Maire, indique que le porteur de projet s'investit dans le centre-ville conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Jennifer TIXIER demande si LIDL va désormais se trouver en centre-ville.

Geoffroy CANTAT répond que LIDL a obtenu une autorisation par la CDAC pour démolir et reconstruire le magasin sur son site actuel, avenue du Général de Gaulle, à l'angle de l'allée de la Vigne au Prince et qu'il va s'agir d'une opération relativement importante qui pourrait durer entre 8 et 10 mois.

Pour obtenir cette autorisation et étant donné que la Ville souhaite redynamiser le centre-ville et surtout agir sur des friches immobilières et sur l'habitat notamment sur certains sites de la rue Porte Mutin, un soutien leur a été assuré dans la mesure où il y aurait contrepartie sur des investissements sur le cœur de ville de Saint-Amand, dans le périmètre de l'ORT (rue Barbusse, rue porte Mutin ou la rue Nationale). Dans ce cadre, l'objectif est de signer une convention avec eux qui les engage à aller jusqu'au bout de cette démarche. C'est une opération « donnant-donnant » : la Ville les soutient dans leur projet, en contrepartie de leur soutien sur le centre-ville. Il s'agit d'un investissement privé, la Ville n'aura donc pas à investir sur la réhabilitation d'un bâtiment. Si la société LIDL ne respecte pas ses engagements une pénalité de 300 000 € sera appliquée.

Jennifer TIXIER demande s'il s'agira de rénovation sur un bâtiment en centre-ville.

Geoffroy CANTAT le confirme et ajoute qu'il s'agira d'une acquisition, rénovation et location à un tarif modéré. La Ville les aidera à trouver un exploitant sur les métiers de bouche (charcuterie, crèmerie...).

Jennifer TIXIER votera contre cette proposition. Elle considère que la ville ne peut pas soutenir LIDL, société qui a été « épinglée » sur la manière dont elle traite ses employés, peut-être pas le magasin de Saint-Amand-Montrond expressément mais la société en général. De plus, on est sûr de la grande distribution, un supermarché avec des produits de mauvaise qualité et elle ne pense pas que cela soit bien. Elle ne comprend

pas que l'on ait refusé à Intermarché d'agrandir et que là nous sommes en train d'autoriser LIDL à le faire. Ça n'est pas cohérent d'autant plus que nous avons un projet de revitalisation du centre-ville où l'on souhaite redynamiser ce centre-ville et que nous sommes en train d'agrandir les centres à côté.

Geoffroy CANTAT rappelle que la Ville a soutenu le projet d'Intermarché : l'autorisation avait été donnée en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) puis annulée par la Commission Nationale et, sincèrement, sur des sujets qui n'ont rien à voir avec des questions d'urbanisme pur. Libre choix à M. PILLARD d'aller un petit peu plus loin, au Conseil d'Etat ou quoi que ce soit. Donc la position était strictement la même, la Ville s'est positionnée de la même façon vis-à-vis de LIDL. Il ajoute que le positionnement commercial de LIDL aujourd'hui, c'est une grande surface qui porterait sa surface de vente à 1 400 m<sup>2</sup> sur un format hard discount sachant qu'il n'y a plus qu'un hard discount sur le Saint-Amandois. Il n'est pas d'accord avec Jennifer TIXIER sur la qualité des produits, qui est un autre débat. Le positionnement pris aujourd'hui permet à des gens qui ont des revenus relativement modérés de pouvoir accéder à l'ensemble des produits qu'il peut y avoir. Il rappelle au passage qu'Intermarché a été la seule grande enseigne à soutenir des projets de centre-ville. Sans cette enseigne, le magasin SIMPLY MARKET serait définitivement fermé. Aujourd'hui, 4 500 clients passent par semaine dans ce magasin qui alimente la rue Barbusse et la rue du Dr Coulon. Il tient à remercier l'enseigne et l'exploitant sur ce sujet là puisque cela permet d'assurer du trafic pour les commerçants de centre-ville. La démarche qui a été prise aujourd'hui avec LIDL est sensiblement la même. Il ne s'agit pas d'entrer dans un débat entre le bon commerce et le mauvais commerce car ce n'est pas le sujet, ni le fond de l'ORT qui consiste à travailler sur la requalification pour permettre à des commerçants de se réinstaller en centre-ville. Le problème de fond des boutiques de centre-ville aujourd'hui, c'est leur taille, la qualité de l'immobilier, le niveau des loyers. 80% des boutiques vides en ville sont en très mauvais état et pas dans les bons formats. Nous avons la chance que cette initiative « donnant-donnant » soit la première prise en France avec une enseigne

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que l'on peut garder nos grandes surfaces encore 20 ans dans l'état où elles sont, ça ne dynamise pas la Ville et ça ne la met pas en valeur. LIDL se propose de rénover totalement son magasin et de réduire les dépenses énergétiques de 30% donc on ne peut que les encourager.

Pour les commerçants du centre-ville, la collectivité les aide particulièrement puisqu'elle travaille en étroite collaboration avec eux et que la subvention a été augmentée (10 000 € pour Sam City), qu'un poste de manager de commerce a été créé, que nous sommes en Opération de Revitalisation de Territoire et que nous aidons aussi sur les loyers pour la reprise de locaux vacants. Nous mettons donc toute notre force et notre passion auprès de nos commerçants locaux.

Marie BLASQUEZ demande à quel endroit s'installerait LIDL.

Geoffroy CANTAT indique ce n'est pas LIDL qui s'installerait en centre-ville mais un locataire. Ils ont visité 3 immeubles dans chacune des 3 rues ciblées. Il trouve intéressant et intelligent de la part des interlocuteurs de chez LIDL qu'ils s'engagent dans la rénovation du pied d'immeuble pour le commerce et de la partie supérieure pour l'habitat, en prenant en compte la problématique d'une entrée indépendante. En effet, le problème du vieux commerce est qu'il faut passer par le commerce pour accéder à l'étage.

Jennifer TIXIER revient sur la réduction de 30% des dépenses énergétiques et le fait que le Maire valorise ainsi l'aspect écologique du projet. Elle souhaite évoquer un autre coût écologique : celui de faire acheminer des matériaux pour déconstruire et reconstruire. Les 30% économisés sont consommés par les matériaux que l'on va chercher, la terre que l'on va retirer, cela n'est pas valable.

Emmanuel RIOTTE, Maire, indique que l'on peut avoir des ruines ou un magasin neuf. Nous aurons un magasin neuf plutôt qu'un magasin qui se dégrade et coûte cher en consommation. C'est un choix.

Francis BLONDIEAU témoigne qu'en CDAC (où il représentait la Commune) le critère fort est le critère environnemental qui est même prioritaire. Les dossiers présentés, de fait, tiennent la route sur ce point. Il rapporte que toutes les discussions en CDAC ont porté sur cet aspect et notamment avec les associations de défense de la nature qui ont beaucoup insisté. Si la CDAC a voté pour, c'est en raison de cela.

---

## Question n° 10

### **Attribution d'aides à la rénovation des toitures, façades, volets et portes cochères**

Emmanuel RIOTTE, Maire, indique que l'on double les aides. Pour les façades on passe de 2 500 € à 5 000€ ; pour les toitures on passe de 3 500 € à 7 000 €. La nouveauté concerne la rénovation des volets et des portes cochères dans la limite de 1 500 €. Il précise que les matériaux sélectionnés ont été validés par l'Architecte des Bâtiments de France.

---

## Question n° 11

### **Mise en place de fonds de concours : Travaux de réfection de voiries entre l'écluse du Breuil et le pont de fer**

/

---

## Rapport n° 12

### **Convention d'adhésion Petites villes de demain**

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que cette Convention sera signée très prochainement.

Jennifer TIXIER considère que c'est une très bonne chose. Elle demande si l'on peut essayer d'inclure la population dans la mise en place de cette convention, notamment à travers des groupes de travail. Elle pense que cela est possible, tout en respectant les gestes barrière, afin de voir ce que la population pense de sa ville et ce qu'elle aimerait apporter comme modifications. Elle considère que cela pourrait être intéressant.

Emmanuel RIOTTE, Maire, indique que les élus représentent la population. Il précise que des associations, notamment de commerçants y sont associées.

Jennifer TIXIER pense qu'il est important d'associer la cité et que la consultation de la population serait une bonne chose.

Geoffroy CANTAT indique que cela sera fait car il est prévu l'installation d'une Maison des projets dans le cadre de Petites villes de demain. Ce sera un lieu qui permet d'informer de la procédure, des démarches et à tout citoyen Saint-Amandois et autre, de passage, de faire des propositions. C'est très démocratique.

---

## Rapport n° 13

### **Avis sur le projet de modernisation des sorties existantes sur l'autoroute A71 et d'éventuelles créations d'échangeurs**

Emmanuel RIOTTE, Maire, rappelle que la gare de péage de Bourges va être sécurisée en étant agrandie et qu'un échangeur va être créé dans le Nord de Bourges. Le Conseil Départemental a délibéré en faveur d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un échangeur au Sud de Bourges, à hauteur de Levet.

Le Président du Conseil Départemental demande aux collectivités de s'exprimer sur cette éventualité. Ce n'est pas un projet à court terme, on peut s'imaginer que cela ne pourrait se réaliser que dans vingt ans mais le Président du Conseil Départemental tient néanmoins à interroger les collectivités. Nous avons à nous exprimer sur cette création au niveau de Levet en sachant que cela peut mettre en difficulté la sortie de péage Saint-Amand – Orval puisqu'en fait, toute l'activité économique du Sud de Bourges irait à Levet.

Il pense donc qu'il faut voter défavorablement sur la création de cette sortie d'autoroute à Levet pour dynamiser celle de Saint-Amand mais ouvre le débat.

---

## Rapport n° 14

### **Règlement intérieur du Salon des Carmes**

Emmanuel RIOTTE, Maire, informe qu'un arrêté de fermeture datant de 2001 n'a pas été respecté. Le SDIS a demandé un diagnostic de solidité du plancher. Monsieur le Maire indique que tant que nous ne l'aurons pas, cette salle ne sera pas ouverte au public.

Francis BLONDIEAU précise qu'en matière de sécurité des Etablissements Recevant du Public (ERP), il y a une politique d'Etat qui est appliquée avec vigueur dans le Cher parce que tout le monde est en retard (tant

au niveau public que privé). Nous ne sommes globalement pas bons sur les bâtiments communaux. Le bâtiment de la Mairie et la salle des Carmes sont notamment considérés par les préventionnistes du SDIS et par la Commission de sécurité, qui dépend de l'Etat, comme dangereux. Il rappelle qu'il y a eu plusieurs arrêtés de maires successifs qui n'étaient pas respectés, jusqu'à celui signé par Emmanuel RIOTTE, Maire. Là, il y a un nouvel arrêté qui oblige à trouver une solution de substitution et il faut surtout faire un diagnostic pour savoir ce qui est dangereux et ce qui ne l'est pas. Pour le Salon des Carmes, il y a également un problème d'évacuation du public, mais ça n'est pas le seul problème. Il y a également le problème de l'intervention des sapeurs-pompiers au cas où il y aurait le feu. Tout un rapport a été effectué dont les membres du Conseil pourront disposer si cela les intéresse.

Jennifer TIXIER comprend que le salon soit déplacé en raison de la situation de cette salle et cela lui paraît judicieux. Par contre, elle considère que la Cité de l'Or n'est pas un endroit approprié car trop excentré. On est obligé de prendre la voiture pour y aller et cela empêche les personnes à mobilité réduite ou qui n'ont pas de véhicule d'y accéder. C'est dommage, on aurait peut-être pu penser au musée Saint-Vic. Expatrier des activités en dehors du centre-ville, ça n'est pas le redynamiser.

Raphaël FOSSET témoigne que toutes les solutions de repli ont été étudiées, tous les plans B. Aujourd'hui, il a été décidé de faire du Salon des Carmes un très bel événement avec une montée en puissance et donc une augmentation de la surface pouvant accueillir le plus grand nombre de personnes. Pour la Municipalité aussi cela a été un crève-cœur car le souhait de la Municipalité et du Maire en particulier aurait été de garder le salon coûte que coûte en centre-ville afin de dynamiser le centre-ville, les commerçants et de manière à faciliter l'accès pour les habitants et les écoles. Aujourd'hui, on ne peut pas se permettre de mettre la sécurité des gens en péril en conservant le salon dans ce bâtiment. La seule position de repli qui était allouée était le plateau en sous-sol qui hier était l'ancien musée de l'Or. Un très bel événement va être créé. On va doubler voir tripler la surface. On va compenser le désagrément de la localité et mettre des navettes à disposition des écoles de manière à ce qu'elles puissent se rendre sur place. En termes de logistique, on a fait au mieux.

Jennifer TIXIER demande si une analyse de la fréquentation sera effectuée.

Raphaël FOSSET répond par l'affirmative.

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que la Pyramide des Métiers d'Art est très confortable et qu'il faut l'utiliser. Il ajoute que la navette Pépita, gratuite, est au service des Saint-Amandois pour se rendre sur place pour l'exposition.

Marie BLASQUEZ témoigne qu'elle est une fervente défenseuse de la Cité de l'Or depuis des années. Elle trouve que c'est une très belle décision et que ce sera peut-être une occasion de faire découvrir la Cité de l'Or à des personnes qui n'y sont jamais allées. C'est un bâtiment qui est austère et que l'on n'a jamais vraiment essayé de rendre accueillant. C'est pourtant un très beau bâtiment qui se prête tout à fait à ce genre d'événement. Elle est ravie que cela se passe à la Cité de l'Or.

---

## **Rapport n° 15**

### **Charte d'utilisation des ressources informatiques, des services internet et de télécommunication**

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise qu'un avis favorable à l'unanimité des deux collèges du Comité Technique a été rendu sur ce point.

---

## **Rapport n° 16**

### **Délégations données par le Conseil Municipal au Maire**

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise qu'il s'agit du droit de préemption et qu'il est évident que le Conseil Municipal sera informé des décisions prises.

---

## **Rapport n° 17**

### **Délibération rectificative concernant la mise à disposition d'un personnel auprès du CCAS de la Ville de Saint-Amand-Montrond**

Emmanuel RIOTTE, Maire, indique qu'il s'agit d'un rectificatif suite à une coquille : c'est bien 17h30 au lieu de 14h30.

---

## **Rapport n° 18**

### **Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) et désignation d'un délégué**

Emmanuel RIOTTE, Maire, informe que la subvention passera de 6 000 € versée aujourd'hui à l'Amicale, pour certains adhérents puisque tout le monde ne cotise pas, à 50 880 € sur 2022 pour tous les actifs de la Mairie. Sur 2021, du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 31 décembre, le coût d'adhésion sera de 17 040 €. Il s'agit ainsi d'encourager tous les agents qui vont avoir un catalogue avec des avantages très intéressants. Ça fait 12 ans que les délégués demandaient à ce que la Ville adhère au CNAS. C'est enfin fait. C'est un bel avancement pour les agents municipaux.

---

## **Rapport n° 19**

### **Prise en charge du Certificat d'Études Musicales d'élèves de l'École Municipale de Musique**

Emmanuel RIOTTE, Maire, souligne que les jeunes lauréats font honneur à la Ville de Saint-Amand-Montrond et que pour les remercier, nous pouvons prendre en charge ces frais d'inscription.

---

## **Rapport n° 20**

### **Convention de mise à disposition du complexe Jean de Conti et versement d'une subvention annuelle entre la Ville et l'Association Tennis Club Saint-Amandois : Avenant n°1**

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que c'est un espace isolé où il y a eu beaucoup de dégradations. Il a donc été décidé d'installer une caméra de surveillance qui sera déduite de la subvention.

Jennifer TIXIER informe qu'en égard à son point de vue quant à la surveillance et à la vidéosurveillance, elle n'est pas pour. Elle pense que c'est un symptôme d'un problème plus large que l'on a avec la jeunesse à Saint-Amand-Montrond qui plutôt que de participer au bon fonctionnement de la ville et de s'intégrer dans son fonctionnement, la dégrade. Elle ne pense pas que la voie soit vers plus de répression et plus de surveillance mais qu'il s'agit d'un problème de fond.

Emmanuel RIOTTE, Maire, souligne que la jeunesse appréciera car il n'est pas sûr que ce ne soit que des jeunes qui commettent les dégradations puisqu'ils n'ont jamais été pris. Ce peut-être des personnes de 35-40 ans.

Jennifer TIXIER répond que c'est en tout cas une partie de la population.

Emmanuel RIOTTE, Maire, témoigne que dès lors qu'il y a une caméra, les dégradations baissent largement, que cela a été le cas à Saint-Amand-Montrond suite aux premières installations qui ont entraîné une baisse de 40% des dégradations. C'est efficace !

Francis BLONDIEAU précise que c'est très encadré d'un point de vue libertés individuelles et que l'on ne fait pas n'importe quoi, n'importe comment. Ce qui compte, ce sont aussi les libertés publiques et la vidéo protection respecte les libertés publiques.

Emmanuel RIOTTE, Maire, ajoute que lorsque l'on retire de l'argent, on est enregistré, filmé, et que les enregistrements sont gardés 15 jours à 1 mois. Donc partout où l'on va en ville, on est déjà filmés et personne ne dit rien.

Jennifer TIXIER affirme qu'elle n'est, pour sa part, pas d'accord. Elle confirme que c'est le cas comme l'analyse de toutes nos données sur Internet ; elle n'est pas d'accord. Elle dit avoir peu de poids mais elle pense avoir le droit de le dire.

Emmanuel RIOTTE, Maire, conclut en précisant que toute la jeunesse ne commet pas des dégradations.

Jennifer TIXIER confirme qu'elle est tout à fait d'accord avec lui.

**Rapport n° 21**  
**Convention de mise à disposition de la base nautique**

/

---

**Rapport n° 22**  
**Convention de partenariat et de mise à disposition de salles à titre gracieux avec l'Association Berry Gospel**

Emmanuel RIOTTE, Maire, espère que ce festival pourra avoir lieu à la fin de l'année.

---

**Rapport n° 23**  
**Convention de partenariat et de versement d'une subvention avec l'Association l'Union Musicale**

Emmanuel RIOTTE, Maire, rappelle que l'Union Musicale a eu 100 ans en 2020 mais qu'elle n'a pas pu fêter cet anniversaire. Il espère que ce centenaire pourra être fêté à la fin de l'année.

---

**Rapport n° 24**  
**Convention de partenariat et de versement d'une subvention avec l'Association Sam City**

Emmanuel RIOTTE, Maire, indique qu'il s'est engagé à dynamiser la ville et que cette Convention est une action mise en place en donnant aux commerçants et artisans une subvention de 10 000 € pour une partie des animations faites dans l'intérêt de la Ville.

---

**Rapport n° 25**  
**Convention partenariat et de versement d'une subvention entre la Ville et l'Association Berry FM**

Emmanuel RIOTTE, Maire, souligne que dans la convention sont prévus des annonces gratuites pour les associations caritatives et solidaires, la diffusion des événements municipaux, un prix préférentiel pour la diffusion des annonces de toutes associations Saint-Amandaises (50 € au lieu de 150 €).

---

**Rapport n° 26**  
**Subventions supérieures à 23 000 € versées aux associations**

Emmanuel RIOTTE, Maire, témoigne que tous espéraient que les associations puissent reprendre leurs activités en 2021 ce qui n'est pas encore le cas.

Marie BLASQUEZ indique que la ville comporte de nombreuses associations, ce qui est très bien car une ville ne peut pas vivre sans les associations qu'elles soient sportives ou culturelles. Depuis 2020, nous sommes malheureusement privés de sports et de culture et, au regard du détail des subventions allouées aux associations, elle aurait pensé que cela aurait été l'occasion, cette année, de redistribuer différemment les subventions. Elle comprend que des associations aient plus d'adhérents que d'autres mais elle valorise les petites associations qui peinent beaucoup plus à vivre et à se démarquer et qui restent dans l'ombre.

Emmanuel RIOTTE, Maire, indique que concernant le Foyer des Jeunes Travailleurs, il n'est pas possible de revenir dessus car il s'agit d'une convention pluriannuelle, que depuis très longtemps ils ont vraiment besoin de cette subvention. Concernant le Comité des fêtes, il s'agit de l'association qui anime la Ville et qu'il faut bien leur donner les moyens de le faire. Et concernant l'association sportive Saint-Amand Foot, c'est l'association qui accueille le plus d'enfants. La Ville a particulièrement aidé cette association l'année dernière. La subvention a été réduite cette année parce qu'ils ont vraiment repris en main l'association donc cela n'a pas été négatif. Il précise enfin qu'à chaque fois qu'une association demande une subvention celle-ci est étudiée et qu'elle est souvent accordée. On étudie la demande, c'est de l'argent public, il faut une

contrepartie. C'est pourquoi on demande les *cerfa*, les comptes ; si nous ne les avons pas on ne donne pas la subvention. On doit continuer à les soutenir pour qu'elles puissent reprendre leurs activités le plus vite possible quand elles le pourront. On a donné des subventions l'année dernière, on en a redonné cette année, on verra l'année prochaine. Beaucoup ont eu des subventions sans animation. Nous ferons le point avec toutes les associations pour voir l'année prochaine comment on répartira les sommes allouées.

Francis BLONDIEAU témoigne au sujet du Foyer des Jeunes Travailleurs qui lui tient particulièrement à cœur depuis toujours et particulièrement lorsqu'il était encore en activité professionnelle. Il pense que ce FJT, qu'il a connu autrefois en difficulté, a été remis à flot et est très bien géré. C'est une chance pour la Ville et nos jeunes, jeunes travailleurs notamment. C'est une subvention tout à fait dans la solidarité et aussi dans la dynamisation de notre Ville.

Emmanuel RIOTTE, Maire, valorise les pépites accueillies par le foyer, notamment le cas de ce jeune mineur non accompagné qui avait réussi tous ses diplômes et qui brillait dans la société. Il précise qu'effectivement, le FJT est très bien géré.

---

## Rapport n° 27

### Tarifs municipaux 2021 – ajouts et modifications

Marie BLASQUEZ indique que sur ce rapport, c'est compliqué car il y a plusieurs points et il y n'a qu'un seul point sur lequel elle reste très sceptique, celui sur l'aire des camping-cars. Elle a bien pris en compte les explications fournies par Didier DEVASSINE en Commission des finances. Durant la campagne, elle avait pris l'option de ne pas mettre en place de redevance ; elle reste donc sur sa position. En revanche, elle reste prête à revoir sa position dans deux ans lorsque le point sera fait sur cette mesure. Elle ne sait pas comment voter car elle aurait souhaité pouvoir s'abstenir juste sur ce point. Pour le reste, elle n'a rien à dire.

Emmanuel RIOTTE, Maire, invite Didier DEVASSINE à rapporter les explications fournies lors de la Commission des finances, cette fois pour le public suivant le Conseil Municipal.

Didier DEVASSINE rappelle qu'il s'agit d'un engagement de campagne qui avait vocation à répondre aux attentes exprimées par les Saint-Amandois. Le fait est de dire que des touristes viennent s'installer sur une aire qui est proposée par la Commune. Ils jouissent de certains services, certaines prestations. Il apparaissait donc normal que ces personnes puissent participer aux frais qu'elles génèrent. Dans notre approche, nous sommes allés à la rencontre des camping-caristes sur site. Nous avons pris le soin de rencontrer aussi une association de camping-caristes locale qui nous a donné des éléments de réflexion que l'on a, pour la plupart, suivis. La tarification qui est proposée est une tarification qui est dans la moyenne basse des tarifications proposées sur le territoire français avec des prestations et un cadre qui est plutôt sympathique. En fait, cela aura tendance à donner satisfaction aux camping-caristes qui viennent nous rendre visite sur Saint-Amand-Montrond et qui ont cette attente d'avoir un périmètre qui soit protégé. Cela répond à leurs attentes. Ensuite dans la réflexion, notre idée était de proposer une approche globale de l'offre aux camping-caristes à savoir que l'on a aujourd'hui trois possibilités de stationnement sur Saint-Amand-Montrond. La première qui est en bordure du canal de Berry va être conservée absolument gratuite (par contre, il n'y aura pas les services qui sont proposés sur l'aire de Virlay). La seconde, l'aire de Virlay, où il y aura une petite participation aux frais avec les services de base (vidange des eaux grises, des eaux noires et le fait de pouvoir reprendre de l'eau claire et puis, ce qui est normal, une participation aux frais de SMIRTOM). Et enfin, pour ceux qui veulent avoir une proposition encore plus aboutie, on ne pourra pas le faire cette année mais on avance sur le sujet, on va travailler sur l'accueil sur le camping de la Roche, où là le camping-cariste aura toutes les propositions de Virlay avec, en plus, des bornes électriques et l'accès à des sanitaires. Donc l'idée, c'est d'avoir une approche vraiment globale et de donner satisfaction à tout le monde. Les Saint-Amandois auront la satisfaction de voir que les services sont pris en charge en partie par les touristes. Les touristes auront une aire d'accueil qui est sympathique. Il pense que tout le monde pourra y trouver satisfaction.

Emmanuel RIOTTE, Maire, rappelle qu'il a été largement reproché le fait de faire payer les Citoyens Français Itinérants à l'aire d'accueil et de ne pas faire payer les camping-caristes. Ainsi, tout le monde paye.

Jennifer TIXIER remercie d'avoir pris en considération ce qu'elle avait demandé.

---



## **Rapport n° 28**

### **Suppression de l'AMAJE (Allocation Municipale d'Accueil du Jeune Enfant)**

Emmanuel RIOTTE, Maire, indique qu'en 1984, c'était Serge VINÇON qui avait mis cette mesure en place pour les mamans qui travaillaient, qui avait deux enfants, attendaient un troisième enfant et arrêtaient de travailler. Cela faisait une indemnité de 1 500 francs à l'époque.

Le contrôle de légalité nous reproche cette action donc nous sommes dans l'obligation de l'arrêter. Il n'y avait plus qu'un seul bénéficiaire mais il faut aussi dire que les politiques d'actions sociales ont largement évolué et tout cela a été repris par la CAF ou d'autres organismes. Pour rappel, la Ville donne 185 € de chèques cadeaux locaux aux nouveaux parents Saint-Amandois, un livret A est ouvert à chaque nouveau-né abondé de 20 € par la Ville et 20 € par l'une des banques CIC, Lyonnaise ou la Caisse d'Épargne (ce qui représente 40 € qui sont placés sur un livret pour chaque bébé). Nous donnons donc au total 205 € par enfant de parent vivant à Saint-Amand.

Jennifer TIXIER prend en compte la nécessité de supprimer cette mesure retoquée par le conseil de la Préfecture du Cher. Elle trouve que cette action était plutôt incitative pour les familles à venir s'installer dans le Cher et c'est ce que l'on cherche puisque le souhait est de redynamiser Saint-Amand-Montrond. Le fait de faire venir des familles avec des enfants était donc un bon signe. Elle note qu'il n'y avait plus qu'une seule personne bénéficiaire et que l'on en arrive encore au problème de la communication. Il y a, à son sens, un gros problème de communication au niveau des aides dont l'on peut bénéficier à Saint-Amand-Montrond. Elle pense que nous ne sommes pas bons et qu'il faudrait trouver une solution.

Emmanuel RIOTTE, Maire, rappelle que le service Communication mis en place depuis quelques mois travaille sur tout cela pour que cela soit plus visible. Il informe que l'équipe municipale est en pleine réflexion pour remplacer cette indemnité par une autre action qui mettra en valeur la Ville et qui devrait faire venir des familles.

---

## **Rapport n° 29**

### **Garantie d'emprunt : réhabilitation de 20 logements Résidence parc du Vernet**

Emmanuel RIOTTE, Maire, complète en informant que c'est la règle pour les bailleurs sociaux : les emprunts sont garantis à 50% par le Conseil Départemental et par les communes. Il se réjouit des réhabilitations de logements car c'est toujours au profit des locataires.

---

## **Rapport n° 30**

### **Élection du Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2020 du budget principal de la Ville et des budgets annexes Camping et Cinéma**

/

---

## **Rapport n° 31**

### **Comptes administratifs 2020 : budget principal Ville et budgets annexes Camping et Cinéma**

Francis BLONDIEAU précise la raison du départ de Monsieur le Maire lors du vote des comptes administratifs. Le Maire qui est l'exécutif, exécutant le budget, ne prend pas part au vote qui revient à l'organe délibérant.

---

## **Rapport n° 32**

### **Comptes de gestion 2020 : budget principal Ville et budgets annexes Camping et Cinéma**

Jennifer TIXIER indique qu'il y a une nécessité d'investir dans la ville et remarque que l'on est en négatif. Il faut investir pour que la ville puisse revivre.

---

**Rapport n° 33**  
**Actualisation des Autorisations de Programme (AP)**  
**et Crédits de Paiement (CP) – budget 2021**

/

---

**Rapport n° 34**  
**Constitution de provisions pour risques et charges 2021**

Jennifer TIXIER demande si le Conseil Municipal sera informé de la consommation de ce budget. Emmanuel RIOTTE, Maire, confirme que oui. Il précise qu'il s'agit de provisions que nous avons l'obligation d'inscrire sur le budget. Il aborde les deux contentieux en cours, l'un pouvant coûter 100 000 € et le second qui peut coûter 400 00 €. Il précise la dimension de probabilité car, pour le moment c'est au niveau du Tribunal Administratif et la Ville bénéficie de la présomption d'innocence. Il évoque les deux litiges. Le premier concerne la maison de l'ancien Directeur Général des Services de la mairie, rue Jean Valette, vendue le 21 juin 2011. La maison était estimée 165 000 € et a été vendue 125 000 € puisqu'il y avait des travaux à réaliser et qu'il y avait le compteur électrique individuel à installer puisque le branchement électrique était relié sur la Mairie. Le propriétaire actuel a donc économisé 40 000 € pour effectuer les travaux qu'il n'a pas fait. Depuis 9 ans, la Ville de Saint-Amand-Montrond paye son électricité soit 1 866 € par an et il nous attaque encore au tribunal parce qu'il demande à la Ville de remettre toute son électricité aux normes. La Ville a déjà payé environ 11 000 € pour effectuer les travaux de raccordement extérieur. Il a acheté la maison en 2011 et nous sommes encore en conflit sur le sujet depuis lors. Donc Monsieur le Maire espère bien que la collectivité n'aura pas à payer ces 100 000 €. Le deuxième contentieux porte sur le marché de Balnéor. Vert Marine, qui était l'ancien délégataire, n'a pas eu le marché. Il a attaqué la collectivité en se basant sur une Cour d'Appel de Caen concernant les marchés publics en parlant d'une convention collective sport. Cela date du mandat précédent. Ils n'ont pas eu le marché et ils attaquent la Ville alors qu'ils ne sont arrivés qu'en troisième position dans le classement des offres. Ils auraient été deuxième, leur capacité à gagner aurait pu être supposée mais en troisième position, il y avait peu de chance. En conclusion, Monsieur le Maire indique qu'il faut inscrire ces provisions représentant 500 000 € au budget afin de couvrir le risque potentiel lié aux jugements de ces affaires.

---

**Rapport n° 35**  
**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 : budget principal Ville**

/

---

**Rapport n° 36**  
**Vote des taux de fiscalité locale**

Emmanuel RIOTTE, Maire, résume en précisant qu'il s'agit de maintenir le taux communal et de ne pas augmenter les impôts. Nous maintenons les taux malgré la situation et le coût 2020 de la crise sanitaire : 382 000 €, 2021 risquant d'être pire encore. Donc sur les feuilles d'imposition, le taux alloué par l'Etat à la Commune va passer de 28,38% à 48,10% du fait de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation. Les taux n'augmentent pas. L'Etat a décidé d'attribuer la part départementale de la taxe sur le foncier bâti aux communes, faisant de ce fait augmenter la part communale sur le foncier bâti. Mais la Ville n'augmente pas les taux d'imposition. L'Etat s'est engagé à compenser si les recettes de la taxe sur le foncier bâti n'atteignent pas les recettes que la Ville avait au total avec la taxe sur le foncier bâti et la taxe d'habitation. La collectivité continuera, malgré tout, à investir.

Jennifer TIXIER pense que même si la crise affecte beaucoup les finances, ces taux ne sont pas compétitifs et pas attractifs pour de nouveaux arrivants. Elle a essayé de comparer avec une ville de taille similaire en Anjou en constatant que Saint-Amand-Montrond est à des taux beaucoup plus élevés. Elle pense que ça n'est pas une bonne stratégie.

Emmanuel RIOTTE, Maire informe qu'il ne reviendra pas en arrière et qu'au moins il n'y aura pas d'augmentation d'impôts aujourd'hui.

## **Rapport n° 37**

### **Budgets primitifs 2021 : budget principal Ville et budgets annexes Camping et Cinéma**

Jennifer TIXIER indique que sa remarque sur les investissements concerne davantage ce point.

---

## **Rapport n° 38**

### **Convention de participation financière du SDE : opérations d'enfouissement des réseaux électriques**

Monsieur le Maire souligne l'excellente opportunité que représente le taux de 40%.

---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire salue les personnes qui ont suivi le Conseil Municipal en video et confirme son engagement pour la transparence envers les personnes qui souhaitent suivre l'information municipale.

Monsieur le Maire informe que le prochain Conseil Municipal est programmé le jeudi 24 juin à 19h.

**Fin de la séance à 20h19**